

BATIGERE ILE DE FRANCE

Maître d'Ouvrage : BATIGERE IIe de France

89, rue de Tocqueville

BP87 - 75828 PARIS cedex 17

Tél.: 01 44 29 84 80 - Fax: 01 44 29 84 01

Architecte: DPM Architecte

327 rue Saint Martin 75003 PARIS

Tél: 01 44 61 89 69 - Fax: 01 44 61 89 60 Email : dpm.patrasco.architectes@wanadoo.fr

BET Fluides: MCI Thermiques

Parc d'affaires Reims Champigny – Allée Jean Marie Amelin – Bât C

51370 CHAMPIGNY

Tél.: 03.26.49.03.23 - Fax: 03.26.49.03.65

Email: info@mci-thermiques.com

Opération: RESTRUCTURATION LOURDE - 20 rue de

Tourtille - 75020 PARIS

Phase: ETUDE

A.P.D. Avant-Projet Détaillé

Notice Développement Durable

Ce document comporte 12 pages dont une page de garde

Date: Avril 2015

Indice: 0 – Document initial



Table des Matières

1. Généralités	
2. Objectifs	

Mise à jour du document

0	Avril 2015	Document initial	MCI*
Indice	Date	Description	Rédacteur

^{*}pour les lots techniques chauffage, ventilation, plomberie, électricité et la RT.



1. Généralités

Le projet de réhabilitation des bâtiments d'habitation situés au 20 rue de Tourtille à PARIS s'inscrit dans une démarche de haute qualité environnementale. Les principales orientations environnementales privilégiées sont :

- la **qualité de vie** à l'intérieur de l'établissement comme dans les espaces extérieurs, par des ambiances chaleureuses pour favoriser une appropriation aisée des lieux. L'intégration dans le site, la relation avec l'environnement doit favoriser le repérage et l'identification des différents lieux.
- **l'éco-gestion** pour réduire le coût d'exploitation des bâtiments et la pression sur l'environnement. En vue du grenelle de l'environnement et afin de respecter le « plan climat Paris », l'équipe de maîtrise d'œuvre propose d'inscrire le bâtiment dans l'ambition forte de réduire les consommations énergétiques. Le bâtiment présentera ainsi des performances énergétiques fortes avec comme exigence : Cep < 104 kWh/m². An (niveau BBC rénovation)
- **l'éco-construction** par une intégration au site, un choix des matériaux et procédés constructifs durables offrant un bon compromis entre les contraintes climatiques, environnementales, l'entretien et la maintenance, un chantier respectueux des usagers des bâtiments et des riverains.
- le **management environnemental** pour interpeller les différents acteurs du projet sur les bonnes questions à se poser, les orientations pertinentes du projet et adopter les choix à bon escient et assurer une rigueur et une traçabilité des prises de décisions.



2. Objectifs

La maîtrise d'ouvrage déterminera en collaboration avec la maîtrise d'œuvre, les priorités de chaque objectif. Cette priorité est classée suivant 4 catégories en fonction de l'importance qu'elle représente dans le projet.

OBJECTIF 1	En construction neuve, favoriser une intégration harmonieuse du projet dans son environnement urbain						
Drievité neur	***	**	*	0			
Priorité pour l'objectif	Très important	Important	Secondaire	Non considéré			
	Réflexion sur le plan masse optimisant les apports énergétiques passifs Verdissement du projet Végétalisation des pignons, balcons, loggias Toitures terrasses végétalisées Plantations Biodiversité Limitation de l'imperméabilisation de la parcelle Jardins partagés						
A compléter Sans objet. Le proje	et concerne une réhabilitati	on de bâtiments existan	ts.				
OBJECTIF 2	En réhabilitation, respe	cter le tissu urbain et l	l'identité des bâtiment	s existants			
Priorité nour	***	**	*	0			
l'objectif	Très important	Important	Secondaire	Non considéré			
Priorite pour							
A compléter							
L'ancomble des m	nanuicarias avistantas sai	ront remplacées par d	las manuisarias avant	des caractéristiques			

thermiques permettant de répondre aux exigences de performance énergétique.



OBJECTIF 3	Choisir des matériaux e	et procédés durables		
Priorité pour	***	**	*	0
l'objectif	Très important	Important	Secondaire	Non considéré
Utilisation de	npte de l'étiquetage environ produits recyclés et/ou rec matériaux renouvelables		(selon norme XP P01	-010)
A compléter				
OBJECTIF 4	Encourager l'utilisation	de modes de déplacer	ment alternatifs à la v	oiture individuelle
Priorité pour	***	**	*	0
l'objectif	Très important	Important	Secondaire	Non considéré
	un local commun pour les v rieures à l'immeuble, et rép re			



OBJECTIF 5	Réaliser des chantiers propres				
Priorité pour	***	**	*	0	
l'objectif	Très important	Important	Secondaire	Non considéré	
☐ Charte de cl	hantier propre				

A compléter.

Afin de limiter les déchets et les nuisances pour les riverains, les ouvriers et pour l'environnement en général, l'opération inclura une charte de chantier propre dans le Dossier de Consultation des Entreprises.

Cette charte proposera:

L'information des riverains sur le déroulement du chantier, les nuisances et les risques,

De diminuer la gêne occasionnée par et pour la circulation ; les entreprises devront privilégier les matériels peu encombrant,

De diminuer les nuisances sonores en limitant l'emploi de matériel bruyant et en interrompant le chantier entre 18h00 et 8h00.

D'organiser le plan de chantier pour limiter l'émission de poussières et de fumées,

De veiller à un transport « propre » des matériaux de construction,

De trier de façon sélective les déchets de chantiers et en particulier les matériaux de récupération lors d'opération de déconstruction.

De permettre aux riverains un accès visuel au chantier.

OBJECTIF 6	Développer une gestion propre des déchets ménagers et d'activités							
Priorité pour	***	**	*	0				
l'objectif	Très important	Important	Secondaire	Non considéré				
présentant de fa	☐ Présence d'un local commun de stockage des déchets en rez-de-chaussée, permettant le tri sélectif, et présentant de faibles nuisances (bruit, odeurs, etc.) ☐ Configuration des cuisines pour accueillir des conteneurs de tri sélectif à la source							
A completer.								



		Limiter les consommations d'énergie et les émissions associées				
***	**	*	0			
s important	Important	Secondaire	Non considéré			
		s important Important	s important Important Secondaire			

- Capteurs solaires en complément énergétique de l'ECS
- ☑ Utilisation mesurée et maîtrisée de l'électricité et de consommations (éclairage notamment)
- Consommation conventionnelle d'énergie pour le chauffage, l'ECS, l'éclairage et la ventilation conformément au plan climat de la ville de Paris :
- pour le neuf : consommation d'énergie primaire de 50 kwh/an/m2 de SHON,
- pour la réhabilitation : consommation d'énergie primaire de 80 kwh/an/m2 de SHON
- pour la réhabilitation de bâtiment d'avant 1948 : respect de la RT existante par élément

Consommation conventionnelle d'énergie pour le chauffage, l'ECS, l'éclairage et la ventilation, en cas d'impossibilité d'atteindre les performances du plan climat de la ville de Paris :

- pour le neuf : à minima certification Qualitel THPE 2005 et Habitat et Environnement « Profil A Option
- pour la réhabilitation : certification « Patrimoine, Habitat et Environnement », module Estimation Performance Energétique avec une consommation maximale de 120 kwh/an/m2 de SHON

Afin de réduire fortement la consommation énergétique, nos efforts se sont axés sur :

Une isolation de l'enveloppe renforcée,

Des équipements de chauffage et ventilation performants.

Pour le bâtiment 1 (A+E) la RT existant par élément est respectée. Le nombre de points cumulés au regard de l'annexe 1 de la circulaire de programmation du logement social à Paris est de 26 points. La simulation RT existant globale indique une consommation d'énergie primaire est inférieure à 104 kWh/an/m2 de SHON > le niveau BBC rénovation est atteint.

Pour le bâtiment 2 (B,C,D) la RT existant par élément est respectée. Le nombre de points cumulés au regard de l'annexe 1 de la circulaire de programmation du logement social à Paris est de 26 points. La simulation RT existant globale indique une consommation d'énergie primaire est inférieure à 104 kWh/an/m2 de SHON > le niveau BBC rénovation est atteint.

Enveloppe:

Se reporter aux rapports suivants :

- Etude thermique existant par élément version 1, phase APD
- Objectif BBC rénovation, version 0, phase APD

Equipements

Chauffage

Le chauffage des logements et ateliers sera assuré par des chaudières individuelles gaz à condensation. La distribution de chaleur sera réalisée par des radiateurs basse température (à eau chaude).

Ventilation

Les locaux d'habitation seront ventilés grâce à une ventilation mécanique contrôlée hygroréglable de type B Les locaux sanitaires des ateliers seront ventilés grâce à une ventilation mécanique contrôlée autoréglable.

Eclairage

Ateliers : Les locaux disposent d'accès à la lumière naturelle pour limiter le recours à l'éclairage artificiel. L'éclairage des locaux sera assuré par des luminaires type LED.

Parties communes : L'éclairage sera assuré par des luminaires type LED sur détection de présence.



OBJECTIF 8	Réduire les consommations d'eau potable				
Priorité pour	***	**	*	0	
l'objectif	Très important	Important	Secondaire	Non considéré	

- ☑ Présence de matériel économe en eau dans les logements :
- Réservoir de WC d'une contenance inférieur à 6 litres avec système de chasse à double commande ou à interruption,
- Robinets mitigeurs thermostatiques avec butée ou boutons économiques (pour les douches et baignoires),
- Réduction de la pression d'eau à 3 bars aux points de puisage.
- ☐ Présence d'un compteur d'eau individuel pour chaque logement.

Eau potable

Afin de limiter la consommation en eau potable, des équipements hydro - économes seront mis en place :

robinets mitigeurs chasses d'eau double débits limiteurs de pressions

limiteurs de débits

Un système de comptage et de suivi par grand poste d'utilisation sera installé.



*** Très important nveloppe extérieure et les procédés faciles à mettre procédés minimisant les les contrats de maintenant ntretien respectueuses iques, etc.	** Important revêtements intérieurs en œuvre, coûts d'entretien et de	* Secondaire maintenance	0 Non considéré			
Très important nveloppe extérieure et les procédés faciles à mettre procédés minimisant les les contrats de maintenan intretien respectueuses iques, etc.	Important revêtements intérieurs en œuvre, coûts d'entretien et de ce	maintenance	Non considéré			
Très important nveloppe extérieure et les procédés faciles à mettre procédés minimisant les les contrats de maintenan intretien respectueuses iques, etc.	Important revêtements intérieurs en œuvre, coûts d'entretien et de ce	maintenance	Non considéré			
nveloppe extérieure et les procédés faciles à mettre procédés minimisant les les contrats de maintenan ntretien respectueuses iques, etc.	revêtements intérieurs en œuvre, coûts d'entretien et de ce	maintenance				
procédés faciles à mettre procédés minimisant les es contrats de maintenan ntretien respectueuses iques, etc.	en œuvre, coûts d'entretien et de ce	maintenance				
			s en environnement,			
			allation de trappes ou			
Améliorer l'environnem d'air et flux thermiques	ent intérieur des bâtim	nents par une meilleur	e maitrise des flux			
***	**	*	0			
Priorité pour l'objectif						
d la	ction de VMC seront pla suffisantes. Améliorer l'environneme d'air et flux thermiques *** Très important ération naturelles de la ventilation intérieu ant à l'impact sonore de control	Améliorer l'environnement intérieur des bâtin d'air et flux thermiques *** Très important ération naturelles de la ventilation intérieure des logements auant à l'impact sonore de ces systèmes. ir neuf hygiénique au sens de l'arrêté du 24 nogements sera générale et permanente. De révu l'installation d'un système de ventilation m	Améliorer l'environnement intérieur des bâtiments par une meilleur d'air et flux thermiques *** Très important Important Secondaire ération naturelles de la ventilation intérieure des logements au-delà des règles relativant à l'impact sonore de ces systèmes. ir neuf hygiénique au sens de l'arrêté du 24 mars 1982 modifié. ogements sera générale et permanente. De plus afin d'optimise révu l'installation d'un système de ventilation mécanique contrôlée hy			



	Limiter les nuisances s	onores intérieures et e	xtérieures aux bâtim	ents	
Priorité pour	***	**	*	0	
l'objectif	Très important	Important	Secondaire	Non considéré	
logements : décibels ⊠ En réhabilita	oression acoustique pondéré d inférieur ou égal au niveau de	e l'article R.111-4 du code d	e la construction et de l'h	abitat diminué de 3	
OBJECTIF 12	Garantir aux usagers de		ement intérieur en le	eur offrant les	
OBJECTIF 12	Garantir aux usagers de meilleures conditions s		ement intérieur en le	eur offrant les	
OBJECTIF 12 Priorité pour			ement intérieur en le *	eur offrant les	
	meilleures conditions s	anitaires		1	
Priorité pour l'objectif Recours à de Ventilation nu Recours aux La qualité de l'eau panalisations en au	meilleures conditions s	** Important r en COV ation entrées d'air. a suppression de l'ensemuelles des systèmes d'	* Secondaire sible des canalisations e traitement d'eau pe	0 Non considéré en plomb. En outre, les	



OBJECTIF 13	Accorder une large place	ce à la concertation		
Driorité nous	***	**	*	0
Priorité pour l'objectif	Très important	Important	Secondaire	Non considéré
OBJECTIF 14	Renforcer la mixité soc	iale et urbaine des qua	rtiers	
	Renforcer la mixité soc	iale et urbaine des qua	rtiers *	
OBJECTIF 14 Priorité pour l'objectif	***	**		0 Non considéré
Priorité pour			*	



OBJECTIF 15	Favoriser l'accessibilité	aux personnes à mob	oilité réduite			
Delaulté maux	***	**	*	0		
Priorité pour l'objectif	Très important	Important	Secondaire	Non considéré		
 ☐ En construction neuve : Respect des dispositions réglementaires concernant l'adaptabilité et l'accessibilité aux handicapés Intégration des dispositions prévues par le Protocole Handicapés (Ville de Paris Fédération Nationale des handicapés) ☑ En réhabilitation : Adaptation optimale des exigences actuelles d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite au regard du contexte de l'opération Adaptation et attribution prioritaire des logements en rez-de-chaussée pour les personnes âgées et handicapées 						
	Une partie des logements situés en RDC et R+1 sont rendus accessibles aux PMR.					
OBJECTIF 16	Informer et accompagn	er les habitants vers l'i	intégration sociale			
- 1 1/	***	**	*	0		
Priorité pour l'objectif			Secondaire	Non considéré		
l'objectif Très important Important Secondaire Non considéré ☐ Accompagnement vers le nouveau logement ☐ Aide à l'installation dans le logement et dans l'immeuble ☐ Accompagnement et suivi des habitants dans la durée, après leur période d'installation						